

THEODORY Renaud

De: michael conrath [michaelconrath@hotmail.com]

Envoyé: lundi 20 août 2018 16:45

À: INFO-Verviers

Objet: demande d'interpellation

Bonjour,

Voici mon texte.

Merci d'avance,

Michael Conrath.

184 av. reine Astrid
4802 Heusy

0495/53 33 51

Né le 1er septembre 1978 à Verviers.

Bonsoir à tous,

J'aimerais revenir sur la gestion par la ville de la revitalisation du chancre de l'ancienne piscine de Mangombroux.

Je fais un petit résumé de l'histoire:

En 2011, la ville propose plusieurs alternatives pour ce chancre dans son schéma de structure.

En 2012, elle décide de vendre le terrain sous certaines conditions.

En 2015, elle acte la vente.

En 2016, elle rédige un compromis de vente avec un acheteur.

En juillet 2017, elle acte le compromis.

En novembre 2017, elle signe une convention sous seing privé de vente sous certaines conditions.

Au même moment, le futur acheteur rentre un permis d'urbanisme et l'enquête publique commence en août 2017.

En septembre, la ville stoppe la procédure pour que l'acheteur revoit son projet.

En mars 2018, la seconde enquête publique commence avec un projet modifié.

En juillet, le permis est délivré.

J'aimerais maintenant souligner les incohérences de la ville dans ce projet:

D'abord, elle précise, 7fois, dans son permis que ce chancre se trouve à l'entrée de la ville.

Mais quand elle a changé son panneau de bienvenue à Verviers avec son nouveau logo, elle a remplacé le panneau existant à 813 mètre de là.

De plus, en février 2016, je reçois un courrier de la ville m'expliquant , je la cite : « Il existe en effet une saturation du stationnement avenue reine Astrid qui résulte de divers facteurs (forte densité de population, divers commerces ..) »

La ville précise donc à 2 reprises dans les conditions de vente que le stationnement des 16 logements minimum et des rez de chaussée devra se trouver sur site privé .

Pourtant dans son permis la ville dit, je la cite: « considérant par ailleurs que le commerce / surface pour profession libérale prévu au rez-de-chaussée ne sera pas de nature à générer des besoins disproportionnés en places de stationnement; que les emplacements publics disponibles le long de l'avenue reine Astrid et à proximité de l'immeuble pourront s'avérer suffisants pour cette activité. »

Enfin, dans son permis, la ville dit qu'il convient de distinguer l'opération immobilière,

de nature plus politique, de la procédure urbanistique qui elle est administrative.
Mais elle mélange les 2 quand la condition à la vente est l'octroi du permis avant le
31 décembre 2018.

J'aimerais donc comprendre pourquoi la ville a fait suspendre la procédure après la
première enquête publique qui avait eu comme résultat 136 lettres contre et 4 pour
et qu'elle a finalement donné le permis après la seconde enquête qui comptabilisait
317 lettres contre et 11 pour?

Conseil communal du 03.09.2018 - Réponse à l'interpellation publique de Monsieur Conradt,

Monsieur Conradt,

C'est la deuxième fois que vous venez devant ce conseil pour parler du projet de réhabilitation de la piscine de Verviers.

Je vais donc précisément répondre à vos questions, j'en compte 3.

- 1) La capacité du collège à se prononcer alors que la ville est propriétaire du terrain.
- 2) Le stationnement sur le site.
- 3) La nouvelle enquête publique

Pour le premier point, le code ne prévoit pas explicitement ce cas de figure, il ne prévoit pas que le collège puisse renoncer à être autorité compétente sur ce point.

De ce fait, il n'y a pas d'autre moyen pour l'autorité compétente de décider, c'est pourquoi le collège n'a pas d'autre choix que de se prononcer. Ce qu'il a fait bien entendu.

Pour le stationnement, il y a 24 places de stationnement, soit 1,5 parking par appartement ce qui largement suffisant. Cette augmentation a d'ailleurs été demandée suite aux remarques des riverains car la réglementation communale prévoit 1 place par appartement.

Enfin, pour ce qui concerne l'organisation d'une nouvelle enquête publique, je ne vous cache pas mon étonnement, puisque cela a toujours été notre volonté de consulter la population. D'ailleurs, la loi prévoit qu'en cas de changement substantiel, le collège communal est tenu d'organiser une nouvelle enquête publique. Et les changements par rapport au premier projet ont, c'est le moins que l'on puisse dire, été substantiels et conséquents.

Citons, l'abaissement de la hauteur, la diminution du nombre d'appartements, l'augmentation du nombre de places de stationnement, le changement d'aspect architectural... etc. Mais ça, vous le savez déjà. Voilà pourquoi nous avons réorganisé cette enquête publique.

Je pense que vous n'êtes pas venu ici pour nous poser des questions techniques qui sont d'ailleurs largement reprises dans la copie du permis que nous vous avons fait parvenir. Je pense que vous êtes ici pour avoir une opportunité d'avoir une tribune dans la réponse que vous allez me faire.

En effet, ce dossier a, depuis le début, de sacrés relents de récupération politique par certains partis que ce soit au sein du comité de quartier de Mangombroux, au sein de cette enceinte. Voire même, chose jamais vue, via l'utilisation massive de la correspondance du parlement à des fins politiciennes et totalement déplacées.

L'objectif n'a plus été de faire évoluer ou accepter le projet mais plutôt de nuire à cette majorité et à certains de ses membres en particulier.

C'est regrettable car dès le début, la forme a pris le pas sur le fond, cela a enlevé toute sérénité au niveau de la concertation et empêché un dialogue constructif.

Comme je ne pourrai reprendre la parole après votre intervention, je vais me permettre de vous dire ceci.

Je suis heureux de voir que vous considérez qu'il s'agit d'un chancre, votre historique est correct et montre le temps nécessaire à la réfection d'un chancre urbain.

Des chancres urbains, Verviers en possède malheureusement beaucoup vu son passé. A chaque fois, ce sont des dossiers longs et compliqués, surtout pour une des villes les plus denses de Wallonie.

Pourtant, des chancres, notre ville en regorge et il faudra s'y attaquer un par un. C'est ce que nous faisons avec calme et méthode mais c'est à chaque fois très loin d'être un long fleuve tranquille, citons la revitalisation de Spintay, la porte de Heusy qui arrive à son terme après 15 ans, le quartier Mangombroux abattoir, l'île Adam, Crapaurue-Collège-Coronmeuse, les Couvalles, HDB... etc...

Et j'en passe.

La ville n'a pas les moyens de tout faire, il faut donc s'associer à d'autres acteurs si on veut y arriver, qu'ils soient privés ou publics.

Pour trouver des solutions à ces chancres, il faudra aussi du courage politique et de la responsabilité... deux qualités dont les partis de la majorité ont fait preuve.

Car il aurait été beaucoup plus facile de refuser le projet et de crier avec les loups en nourrissant les amalgames et simplismes souvent lus et entendus... ou de céder au chantage électoral que certains nous faisaient en cette période particulièrement chahutée.

Mais je remercie ce collège, qui a assumé ses responsabilités et fait preuve de courage politique, de donner le signal qu'un redressement de Verviers est possible.

Car Monsieur Conradt, dans ce dossier plus qu'ailleurs... l'intérêt général représente bien plus que la somme des intérêts particuliers...

Je vous remercie

THEODORY Renaud

De: freddy@breuwer.be
Envoyé: mercredi 29 août 2018 23:20
À: KNUBBEN Muriel
Cc: THEODORY Renaud
Objet: Re: Interpellations - Conseil communal du 3 septembre

N° 0781/34

Voici :

1 ère interpellation :

" La Haute Assemblée considère que tout recours au Conseil d' Etat introduit contre la décision , du Collège communal en date du 13 juillet 2018, d'octroyer le permis d'urbanisme relatif au site de la piscine de Mangombroux rend impossible la vente de ce bien communal nonobstant le compromis s'y rapportant, approuvé par la majorité communale PS-cdH en date du 4 septembre 2017."

2ème interpellation :

" Le Conseil communal demande expressément au Collège communal d'interroger sans délai la SOFICO et le Service Public de Wallonie d'une part' et d'interpeller le Ministre de tutelle et compétent d'autre part afin de disposer du dernier rapport établi relativement à l'état du viaduc de Lambermont et de toutes les informations utiles sur les travaux envisagés à court, moyen et long terme et leur financement."

Bien à vous,

FB

Le 2018-08-29 12:14, KNUBBEN Muriel a écrit :

> Monsieur Breuwer,
 >
 > Souhaitez vous que le Conseil se prononce sur le compromis de vente ou
 > souhaitez vous une "simple" réponse?
 >
 > Idem en ce qui concerne l'autre question.
 >
 > Si vous souhaitez que le Conseil se prononce, il faudrait m'envoyer un
 > projet de délibération ce jour.
 >
 > Je reste à votre disposition.
 >
 > Muriel
 >
 > -----Message d'origine-----
 > De : KNUBBEN Muriel
 > Envoyé : mercredi 29 août 2018 11:44
 > À : 'freddy@breuwer.be' <freddy@breuwer.be> Objet : RE:
 > Interpellations - Conseil communal du 3 septembre
 >
 > Bonjour Monsieur Breuwer,
 >
 > J'ai bien reçu votre demande et me charge du suivi.
 >
 > Je vous souhaite une bonne journée.
 >
 > Muriel Knubben
 >
 >
 >
 > -----Message d'origine-----
 > De : freddy@breuwer.be <freddy@breuwer.be> Envoyé : mercredi 29 août
 > 2018 11:37 À : KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be> Objet :

> Interpellations - Conseil communal du 3 septembre

>

> Madame la Directrice générale,

> Chère Muriel,

>

> J'ai l'avantage de vous transmettre la demande d'inscription des

> interpellations suivantes à l'ordre du jour du Conseil communal du 3

> septembre:

>

> - Vente du site de la piscine de Mangombroux - Etat de la question

>

> L'interpellation vise à faire le point sur le dossier sur les plans

> financier et juridique, suite à l'octroi du permis par le Collège

> contre l'avis de Mme la fonctionnaire déléguée et contre l'avis des

> riverains.

>

> Elle doit permettre au Conseil de connaître les éléments financiers du

> dossier et les arguments urbanistiques et juridiques que le Collège

> envisage de développer en cas de recours introduit par des riverains

> du site concerné.

>

> Le cas échéant, le Conseil sera ensuite invité à se positionner sur

> les termes du compromis de vente approuvé il y a un an par la majorité

> cdH-PS et la dénonciation de celui-ci.

>

>

> - Etat du viaduc de Lambermont - quelles sont les mesures à prendre ?

>

>

> Etant donné le tragique accident survenu à Gênes récemment et la plus

> grande prise de conscience de la nécessité d'apporter plus de soin

> et d'attention à l'état des ponts et autres ouvrages, il me semble

> indispensable que la Ville de Verviers se soucie particulièrement du

> bon état des ouvrages situés sur son territoire, utilisés par nos

> concitoyens afin de garantir leur sécurité absolue.

>

> Parmi ceux-ci figure en bonne place le viaduc de Lambermont.

>

> Si l'entretien, la rénovation et la restauration de celui-ci relèvent

> financièrement et techniquement des instances régionales, il incombe

> aux autorités locales de se soucier de la diligence avec laquelle

> l'administration régionale traite certaines situations qui peuvent

> sembler critiques.

>

> Le cas échéant le Conseil devra prendre sans tarder certaines

> initiatives.

>

>

>

> En vous remerciant pour vos bons soins,

>

> F.Breuer

>

> Conseiller communal

>

>

>

> _____

>

> Ce message n'engage nullement l'Administration Communale de Verviers

> et est transmis à titre informel. Tout courrier officiel doit toujours

> être confirmé par lettre signée par le Directeur général et par le

> Bourgmestre ou un Echevin délégué. Par avance merci pour votre

> compréhension.

>

> Ayez une pensée pour la nature... N'imprimez ce mail que si c'est

> nécessaire

CC du 03.09.2018 – Interpellation : permis d’urbanisme relatif au site de la piscine de Mangombroux

Réponse de Benoît Pitance à Freddy Breuwer

Sur ce dossier, magnifique exemple de récupération politique, nous n’avez eu de cesse de polluer ce dossier. Nous avons déjà de nombreuses reprises abordé le fond de celui-ci.

Malheureusement à vos mensonges s’ajoute l’incompétence puisque, vous verrez, à la page 31 du résumé non technique, que le quartier de Mangombroux est explicitement repris en première couronne.

Vous voulez faire croire aux riverains qu’un projet avec 6 maisons unifamiliales est viable alors que vous savez pertinemment que c’est impossible.

On a exagéré la hauteur, fait croire que les maisons de l’avenue Florent Becker allaient avoir leur horizon occulté alors que vous savez que le point haut du projet est nettement plus bas que la hauteur des maisons de l’avenue Florent Becker. Et que la largeur du bâtiment à cette hauteur est de seulement 9 mètres.

Vous vous êtes soudain découvert une fibre pour la concertation citoyenne en oubliant de mentionner que le collège avait écouté les riverains et demandé une modification substantielle du dossier.

Vous avez même suggéré dans cette enceinte qu’il pourrait y avoir qqch de malhonnête dans ce dossier.

Cette flibuste permanente visait à affaiblir la majorité avec l’aide opportune du président du comité de quartier de Mangombroux.

Je trouve d’ailleurs « amusant » de voir fleurir sur les grilles de ce dernier une grande bâche à l’effigie du MR indiquant... Franchise, audaces et originalité...

Alors quelle franchise avez-vous envers un promoteur, seul à s’intéresser au projet dont vous avez voté les principes ?

Quelles audaces avez-vous eues dans ce projet, vous qui n’avez eu de cesse d’attiser les différences pour être certain d’arriver à un point de non-retour, tout ça à des fins politiciennes ?

De quelle originalité avez-vous fait preuve dans l’aspect urbanistique du dossier pour accepter un projet ambitieux et... original à une entrée de ville ?

La décision du collège respecte intégralement le schéma de structure et je salue le collège communal qui a fait preuve de courage politique et de responsabilité, ingrédients nécessaires au relèvement de Verviers.

THEODORY Renaud

Objet: TR: URGENT - Etat du Viaduc de Lambermont

HARDENNE Jean
CHEF DE CABINET DE M^{me} LA BOURGMESTRE

Place du Marché 1 - 4800 VERVIERS
087 325 201 – interne : 7059
www.verviers.be

De : ELSEN Philippe [<mailto:philippe.elsen@spw.wallonie.be>]**Envoyé :** vendredi 31 août 2018 14:44**À :** RITTWEGER Florence <Florence.RITTWEGER@verviers.be>**Cc :** KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>; COL - AYDIN Hasan <Hasan.AYDIN@verviers.be>; COLSEC - HARDENNE Jean <Jean.HARDENNE@verviers.be>; LEVO Patrick <patrick.levo@spw.wallonie.be>**Objet :** RE: URGENT - Etat du Viaduc de Lambermont

Madame Rittweger,

Vu la nature totalement différente des ouvrages de Genès et de Lambermont, le type de rupture constatée pour le viaduc italien n'est pas possible pour Lambermont.

Cela dit, le viaduc de Lambermont, comme les autres ouvrages wallons, fait l'objet d'inspections de santé et de suivi selon l'état et ne présente pas de risque d'effondrement

A l'instar des viaducs de Polleur, d'Ensival, de Chaineux ou même de Dison, qui ont fait l'objet de rénovations, le viaduc de Lambermont est le suivant sur la liste en ce qui concerne l'A27 dans la région de Verviers.

Un dossier est déjà rentré auprès de la Sofico ; le dossier de finalisation technique est déjà bien avancé.

Nous espérons une adjudication et des travaux en 2019.

Ces travaux concerneront :

- Remplacement des joints de dilatation
- Remplacement des garde-corps existant par des glissières conformes à la norme NBN 1317 (niveau de retenue H4b)
- Enlèvement des jupettes
- Remplacement du complexe étanchéité revêtement
- Réparation des bétons en face inférieure
- Élargissement du viaduc (d'environ 60 cm d chaque coté) en vue de créer une BAU de largeur suffisante

Bien à vous.

**Philippe ELSÉN***Directeur des Ponts et Chaussées***Service public de Wallonie***infrastructures routes bâtiments*

DGO1050200 – Direction des Routes de Verviers

Rue Khavée, 62 - 4800 VERVIERS

Tél. : +32 (0)87 32 31 38 • Fax : +32 (0)87 35 35 06

Conseil communal du 3 septembre 2018**Question orale****Projet 'Les Rives de Verviers' (Citymall) : refus du permis socio-économique – Recours de la Ville contre la décision du fonctionnaire délégué.**

- Chacun sait que j'ai, avec le MR, pendant plus de 10 ans, jusqu'en juin 2015, apporté mon indéfectible soutien au projet de revitalisation urbaine.
- Chacun sait que, depuis 2016 et la PRJ qui a amené Banimmo à rétrocéder le projet au promoteur initial, j'ai régulièrement exprimé la perplexité croissante et les interrogations des citoyens quant à la faisabilité et la pertinence du projet.
- Personne n'ignore que j'ai toujours entretenu les meilleures relations avec le promoteur et je tiens absolument à les préserver dans l'intérêt de la Ville.

- Nombre d'entre nous (élus locaux) ont été surpris par la décision négative du fonctionnaire wallon relativement à l'octroi du permis socio-économique indispensable à la réalisation du centre commercial visé par le projet. Cette décision est d'ailleurs intervenue quelques jours après que le promoteur soit venu confirmer sa détermination à réaliser son projet.

Néanmoins de nombreux citoyens, même parmi les partisans du projet, lassés d'attendre, considèrent que les arguments développés par le fonctionnaire wallon sont désormais pertinents.

Tout en considérant à leur juste valeur l'intérêt du promoteur pour Verviers et en le remerciant même pour son attachement à notre ville, nombreux sont ceux qui veulent absolument voir, sans le moindre délai, toute incertitude levée quant à la réalisation du projet de revitalisation dans son ensemble. Car l'incertitude comme l'indécision et l'indifférence tuent notre centre ville à petits feux depuis trop longtemps.

Si les choses n'avancent pas vite et bien, le point de non retour sera atteint. L'élément 'temps' est fondamental pour apprécier le bien fondé du recours.

D'où l'importance à première vue de voir le recours aboutir.

A moins que dans ce cas cela constitue un nouvel allongement des délais d'exécution et de réalisation qui serait fatal au centre ville et à ses commerces. En effet il ne faut pas perdre de vue que le permis d'urbanisme est quant à lui valable jusqu'en 2021, sauf erreur !

Le Collège a décidé de s'associer au recours du promoteur contre la fâcheuse décision en adressant lui-même un dossier de recours avant le 23 juillet auprès de l'Administration wallonne.

Depuis lors aucune information n'a été faite aux membres de l'assemblée.

Aussi, à l'occasion de la rentrée politique de ce 3 /9 et avant l'audition du 20 septembre, je saisis l'opportunité de ce conseil pour vous demander pourquoi la ville s'est associée au recours du promoteur privé alors qu'elle n'y était pas tenue et plus particulièrement quelles garanties de réalisation imminente et rapide du projet, elle a obtenues de la part du même promoteur en cas de réponse favorable des Ministres du GW ?

Quand espérez-vous d'ailleurs obtenir leur réponse vu l'urgence que réclame la situation de notre hyper centre ?

En vous remerciant d'avance pour votre réponse,

F.Breuer

Conseiller communal

Conseil communal du 3 septembre 2018

Question orale

Impact du Plan d'embauche négocié avec le Centre régional d'aide aux communes (CRAC) sur les normes d'encadrement en Maisons de repos et de soins (MR/MRS) et sur la capacité d'action sociale du CPAS.

La présente question porte sur les effets de l'accord intervenu en juin dernier, entre la majorité communale et le CRAC, relativement au plan d'embauche 2018.

Plus particulièrement elle vise faire la lumière sur les normes désormais imposées par le CRAC en accord avec la Ville dans les MR/MRS du CPAS ?

Les informations disponibles et confirmées par le CRAC font état d'une perte de plus de 18 ETP sur un encadrement actuel de 254 ETP, soit plus de 7 %, ce qui pourrait représenter 25 emplois. Qu'en est-il vraiment ?

Comment la majorité cdH-PS présente-t-elle les engagements qu'elle a pris auprès du CRAC et de la Ville en compensation.

Les réponses obtenues en Conseil de l'Action sont insuffisantes.

Quelles sont les intentions de la majorité cdH-PS tant vis-à-vis des travailleurs que du CRAC.

Il convient de dire aujourd'hui si l'emploi sera bien maintenu en MR/MRS, résidence par résidence, ou si des pertes d'emplois sont à prévoir, ne fut-ce que par non remplacement en cas de départ naturel ou de fin de contrat.

Quelles sont les modalités d'information et d'application prévues par la majorité cdH-PS.

A cela s'ajoute que, nonobstant la régularisation légitime de quelques emplois en CDI concédée par le CRAC, il n'est pas plus acceptable de conditionner tout engagement à l'obtention et au maintien de subsides régionaux et surtout fédéraux. Pour mémoire ces derniers se sont élevés grâce à l'action du Ministre de l'Intégration à plus de 700.000 euros en 2017.

C'est d'autant moins acceptable que le CPAS a démontré sa capacité à gérer ses moyens financiers et dispose de ce fait de moyens propres qu'il ne peut malheureusement pas mobiliser pour atteindre des objectifs plus ambitieux en termes d'action sociale et d'insertion socio-professionnelle.

F.Breuer

Conseiller communal et CPAS

Monsieur Breuwer,

Je vais commencer par un petit rappel : sous votre présidence, les relations entre le CRAC et le CPAS se sont détériorées, les plans d'embauche ont été bloqués, avec un risque de paralysie de l'action du CPAS.

Dès le début de ma présidence, la ville et le CPAS ont décidé de rétablir de bonnes relations avec le CRAC. Pour rappel, c'est la ville qui est sous la tutelle du CRAC et le CPAS qui est sous la tutelle de la ville.

Depuis plusieurs années, les normes d'encadrement au sein des maisons de repos ont été un sujet de discussion important entre le CRAC et le CPAS. Pour objectiver les normes en hôtellerie, le CPAS de Verviers a commandé une étude en 2016 auprès de la société PROBIS mais les résultats de cette étude sont apparus assez décevants.

Début 2018, le CRAC a décidé de faire une proposition *concertée* de normes au CPAS : plusieurs réunions ont eu lieu entre les services du CPAS et ceux du CRAC. Le Crac s'est ainsi basé sur la réalité de terrain du CPAS, sur une étude de la fédération des CPAS sur les normes INAMI ainsi que sur les normes de la RW

En juin, le CRAC nous a ainsi proposé une norme globale pour l'ensemble des maisons de repos tout en stabilisant la situation existante : les plans d'embauche 2017, sa MB1 sa MB2 ainsi que le plan d'embauche 2018 et sa MB1 ont tous été avalisés par le CRAC, avec pour conséquence que plusieurs dizaines de CDI vont pouvoir être signalés, donc 25 ont été décidé lors du conseil de la semaine dernière.

Il ne s'agit donc pas de « *quelques* » CDI !

Par le déblocage de ces plans d'embauche, le CRAC a donc autorisé le CPAS a stater la situation de son personnel en maison de repos à l'emploi existant en avril 2018, soit 254.43 ETP. Pour l'avenir, le CRAC souhaite voir une diminution du personnel engagé dans les maisons de repos, ceci sans aucun licenciement sec, mais avec une tendance à la baisse qui pourrait aller jusqu'à une diminution de 18 emplois pour arriver à 236 ETP.

- Avec la nuance que tous les emplois subsidiés pourront être réalisés. Par exemple, nous espérons recevoir 5 ETP dans le cadre du Maribel, le CPAS pourra donc engager 5 personnes dans le cadre du Maribel quand celui-ci sera accepté.

- Avec l'autre nuance que, dans les maisons de repos, le CPAS pourra justifier la nécessité de garder certains emplois, par exemple si le nombre de résidents nécessitant une place en maison de repos et de soins continuent à augmenter. Les normes décidées par le CRAC ne sont donc pas figées et peuvent continuer à faire l'objet de négociation en fonction des exigences du terrain. Nous sommes convaincus que le personnel des maisons de repos n'est pas en surnombre. Nous allons réfléchir pour voir comment répondre aux exigences du CRAC sans diminuer la qualité des soins des maisons de repos du CPAS.
- La dernière nuance est que de nouvelles missions pourraient être confiées au CPAS et qu'il sera évidemment permis au CPAS d'y faire face.

Pendant cette majorité Cdh/PS, nous avons donc stabilisé l'emploi au CPAS. Le CPAS a pu octroyer plus de 25 CDI aux personnes engagées jusqu'à présent dans le cadre des CDD. Tous ces emplois ont été acceptés par le CRAC ! Nous avons donc rassuré un très grand nombre d'agents sur leur avenir.

Très régulièrement vous affirmez que ce n'est pas au CRAC de décider de la politique au CPAS, que nous devons résister, cela, ce sont vos déclarations ! Nous, nous avons conscience qu'avoir un plan d'embauche refusé ou une révocation de notre budget par le CRAC n'est pas la bonne manière d'avancer pour garder une qualité de travail de tous les services du CPAS. Donc nous avons décidé de ne pas affronter le CRAC mais de travailler la concertation avec le CRAC, nous négocions pour garder une action de qualité dans une enveloppe budgétaire déterminée.

Il est évident que nous pourrions créer de nouveaux services, engager de nouveaux travailleurs mais la réalité financière des communes est là. Nous devons mettre en œuvre les services dont le citoyen a besoin tout en tenant compte de la réalité financière de la ville. Vous regrettez que le CPAS soit à la recherche constante de nouveaux subsides pour continuer à travailler au plus près des réalités de terrain, moi je remercie les équipes pour cette recherche constante de moyens supplémentaires.

Pour terminer, Je continuerai à regretter que vous ameniez systématiquement les questions débattues au CPAS au conseil communal. J'ai souvent l'impression

que vous niez l'autonomie du CPAS, comme si vous étiez favorable à une fusion ville/CPAS, ce qui est en contradiction avec vos déclarations répétées que ce serait la ville qui ferait la loi au CPAS. Mais nous avons pris l'habitude de vos nombreuses contradictions. J'aurais souhaité que vous respectiez a minima les instances du CPAS, que vous reconnaissiez la compétence de ces instances pour diriger le centre, centre qui a bien besoin de sérénité pour avancer.